



Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2012

Soixante-sixième session
Point 133 de l'ordre du jour

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 24 décembre 2011

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/66/636)]

66/245. Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

A

MONTANT DEFINITIF DES CREDITS OUVERTS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

L'Assemblée générale

1. *Prend acte* du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011¹ et souscrit aux observations et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport correspondant²;

2. *Décide* ce qui suit pour l'exercice biennal 2010-2011 :

a) Le crédit de 5 367 234 700 dollars des États-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 65/260 A du 24 décembre 2010 est majoré de 49 199 000 dollars, répartis comme suit :

Chapitre	Montant approuvé dans la résolution 65/260 A	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif des crédits
(dollars É.-U.)			
Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	101 770 300	6 280 500	108 050 800
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	672 835 300	16 409 200	689 244 500
Total, titre I	774 605 600	22 689 700	797 295 300

¹ A/66/578 et Corr.1.

² A/66/611.



		Montant approuvé dans la résolution 65/260 A	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif des crédits
Chapitre		(dollars É.-U.)		
Titre II. <i>Affaires politiques</i>				
3.	Affaires politiques	1 313 276 700	(3 814 800)	1 309 461 900
4.	Désarmement	22 134 800	393 400	22 528 200
5.	Opérations de maintien de la paix	112 903 800	(3 911 500)	108 992 300
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	8 023 000	634 100	8 657 100
Total, titre II		1 456 338 300	(6 698 800)	1 449 639 500
Titre III. <i>Justice internationale et droit international</i>				
7.	Cour internationale de Justice	46 605 800	(30 900)	46 574 900
8.	Affaires juridiques	45 396 500	978 900	46 375 400
Total, titre III		92 002 300	948 000	92 950 300
Titre IV. <i>Coopération internationale pour le développement</i>				
9.	Affaires économiques et sociales	159 110 900	(684 100)	158 426 800
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 406 100	(121 800)	7 284 300
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 641 000	(2 461 900)	10 179 100
12.	Commerce et développement	136 629 800	10 840 900	147 470 700
13.	Centre du commerce international CNUCED-OMC	31 793 300	4 464 200	36 257 500
14.	Environnement	14 211 300	673 600	14 884 900
15.	Établissements humains	20 564 700	1 701 000	22 265 700
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	39 191 100	3 674 300	42 865 400
37.	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	6 957 100	(479 100)	6 478 000
Total, titre IV		428 505 300	17 607 100	446 112 400
Titre V. <i>Coopération régionale pour le développement</i>				
17.	Développement économique et social en Afrique	123 662 500	(11 306 600)	112 355 900
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	98 326 800	2 320 400	100 647 200
19.	Développement économique en Europe	65 547 100	6 427 100	71 974 200
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	110 129 900	7 991 800	118 121 700
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	63 298 400	1 788 300	65 086 700
22.	Programme ordinaire de coopération technique	52 246 200	(2 615 300)	49 630 900
Total, titre V		513 210 900	4 605 700	517 816 600

		Montant approuvé dans la résolution 65/260 A	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif des crédits
Chapitre		(dollars É.-U.)		
Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires				
23.	Droits de l'homme	141 191 400	8 084 400	149 275 800
24.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	83 717 500	(18 100)	83 699 400
25.	Réfugiés de Palestine	43 712 400	4 697 100	48 409 500
26.	Aide humanitaire	29 399 900	96 800	29 496 700
Total, titre VI		298 021 200	12 860 200	310 881 400
Titre VII. Information				
27.	Information	184 996 600	246 800	185 243 400
Total, titre VII		184 996 600	246 800	185 243 400
Titre VIII. Services communs d'appui				
28A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	26 126 100	375 500	26 501 600
28B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	38 552 500	(1 253 300)	37 299 200
28C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	74 614 600	221 700	74 836 300
28D.	Bureau des services centraux d'appui	174 871 100	1 936 800	176 807 900
28E.	Administration (Genève)	126 778 700	15 013 900	141 792 600
28F.	Administration (Vienne)	39 127 000	1 380 400	40 507 400
28G.	Administration (Nairobi)	29 136 300	(200 700)	28 935 600
29.	Bureau des technologies de l'information et des communications	72 120 000	(684 800)	71 435 200
Total, titre VIII		581 326 300	16 789 500	598 115 800
Titre IX. Contrôle interne				
30.	Contrôle interne	38 925 000	(3 769 200)	35 155 800
Total, titre IX		38 925 000	(3 769 200)	35 155 800
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales				
31.	Activités administratives financées en commun	11 993 400	(1 459 400)	10 534 000
32.	Dépenses spéciales	114 134 100	(3 935 600)	110 198 500
Total, titre X		126 127 500	(5 395 000)	120 732 500
Titre XI. Dépenses d'équipement				
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	60 326 800	480 200	60 807 000
Total, titre XI		60 326 800	480 200	60 807 000

		Montant approuvé dans la résolution 65/260 A	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif des crédits
Chapitre		(dollars É.-U.)		
Titre XII. <i>Sûreté et sécurité</i>				
34.	Sûreté et sécurité	238 447 700	(6 892 900)	231 554 800
Total, titre XII		238 447 700	(6 892 900)	231 554 800
Titre XIII. <i>Compte pour le développement</i>				
35.	Compte pour le développement	23 651 300	-	23 651 300
Total, titre XIII		23 651 300	-	23 651 300
Titre XIV. <i>Contributions du personnel</i>				
36.	Contributions du personnel	550 749 900	(4 272 300)	546 477 600
Total, titre XIV		550 749 900	(4 272 300)	546 477 600
Total général		5 367 234 700	49 199 000	5 416 433 700

b) Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

c) Outre les crédits ouverts à l'alinéa a ci-dessus, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2010-2011, aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

93^e séance plénière
24 décembre 2011

B

MONTANT ESTIMATIF FINAL DES RECETTES DE L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit en ce qui concerne l'exercice biennal 2010-2011 :

a) Le montant de 592 971 800 dollars des États-Unis qu'elle a approuvées pour les recettes à titre estimatif dans sa résolution 65/260 B du 24 décembre 2010 est majoré de 8 308 000 dollars, répartis comme suit :

	<i>Montant approuvé dans la résolution 65/260 B</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Estimation finale</i>
<i>Chapitre des recettes</i>	<i>(dollars É.-U.)</i>		
1. Recettes provenant des contributions du personnel	555 041 000	(5 617 400)	549 423 600
Total, chapitre premier des recettes	555 041 000	(5 617 400)	549 423 600
2. Recettes générales	40 487 800	10 210 500	50 698 300
3. Services destinés au public	(2 557 000)	3 714 900	1 157 900
Total, chapitres 2 et 3 des recettes	37 930 800	13 925 400	51 856 200
Total général	592 971 800	8 308 000	601 279 800

b) Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

c) Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

*93^e séance plénière
24 décembre 2011*